**L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse**

Extrait du Communiqué de presse de la commission de l'économie et
des redevances CER-N le 24-5-2023

## Révision totale de la loi sur les douanes : réexamen de la décision de renvoi au Conseil fédéral

La commission est revenue sur sa décision du 3 avril 2023 (cf. [communiqué de presse de la CER-N](https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-wak-n-2023-04-04-2.aspx?lang=1036)) et propose à son conseil, par 13 voix contre 11 et 1 abstention, de renvoyer la révision totale de la loi sur les douanes ([22.058](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20220058), projets 1 à 3) au Conseil fédéral (. annexe au présent communiqué de presse).

Initialement, la commission avait prévu d’entamer la discussion par article à la séance concernée. En vue de ce premier examen, plus de 90 propositions ont déjà été déposées, dont de nombreux mandats d’examen. Aux yeux de la majorité de la commission, il est ressorti des travaux préparatoires que ce projet de révision totale n’était pas encore prêt à être examiné. Selon elle, il convient de procéder à de plus amples clarifications juridiques concernant les propositions du groupe de travail constitué avec les cantons et dirigé par l’ancien conseiller d’État et ancien conseiller national Urs Hofmann. Elle estime qu’un examen sérieux par le Parlement n’est pas possible en l’état. Une minorité souligne pour sa part que le Parlement a déjà approuvé en 2017 le crédit d’engagement relatif au programme DaziT (cf. [17.021](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170021) n Modernisation et numérisation de l’AFD [programme DaziT]. Financement), pour la mise en œuvre duquel la révision en question est indispensable. Selon elle, il incombe aux commissions chargées de l’examen préalable et au Parlement de s’atteler à la révision totale, d’autant plus que la nécessité d’agir fait l’objet d’un large consensus. À ses yeux, un renvoi entraînerait des retards disproportionnés dans la mise en œuvre de DaziT ainsi que des coûts supplémentaires. En outre, le personnel concerné serait privé jusqu’à nouvel ordre de la sécurité juridique souhaitée.

La commission propose au Bureau du Conseil national d’inscrire cet objet à l’ordre du jour de la session d’été déjà. Il est, selon elle, dans son intérêt ainsi que dans celui des nombreux milieux concernés par cette révision totale de clarifier le plus rapidement possible le sort réservé à ce projet.

Lien : <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-wak-n-2023-05-24.aspx?lang=1036>

Lien annexe : <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/Rueckweisungsantrag_der_WAK-N_22-058.pdf>